

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2004 B 00374

Numéro SIREN : 453 928 913

Nom ou dénomination : A 3 C M

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2018 sous le numéro de dépôt 6622

Greffe du tribunal de commerce de CAEN



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 11/04/2018

Numéro de dépôt : 2018/6622

Type d'acte : Ordonnance du président
Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Déposant :

Nom/dénomination : A 3 C M

Forme juridique :

N° SIREN : 453 928 913

N° gestion : 2004 B 00374



TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

Ordonnance présidentielle

Numéro d'inscription au répertoire général : 2018 002963
Sous répertoire : 2018000013

Nous, Pierre ESTORGES, Président du Tribunal de Commerce de CAEN, assisté du Greffier,

Vu la requête annexée, présentée par A 3 C M, et les motifs invoqués,

Vu les dispositions des articles L.225-100 et R.225-64 du code de commerce,

Considérant que les motifs invoqués par la société requérante sont de nature à justifier le bien-fondé de la demande,

Qu'il y a lieu d'y faire droit,

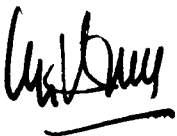
En conséquence,

AUTORISONS la société A 3 C M - 77, boulevard Yves Guillou - 14000 Caen, RCS Caen 453 928 913, à proroger jusqu'à la date du 30 juin 2018 le délai pendant lequel sera réunie l'assemblée générale ordinaire pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

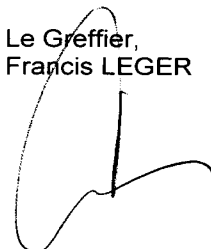
Disons que le demandeur supportera les dépens des présentes et de ses suites.

Fait à CAEN, le 03/04/2018

Le Président,
Pierre ESTORGES



Le Greffier,
Francis LEGER



A 3 C M
Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
Siège social : 77 boulevard Yves Guillou
14000 CAEN
453 928 913 RCS CAEN

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE CAEN

Les soussignés, Madame Maryline MARIATTE, Monsieur Cédric MARIATTE et Monsieur Arnaud MARIATTE, agissant en qualité de co-gérants de la société SARL A 3 C M Société à responsabilité limitée au capital de 12 000 euros dont le siège social est 77 boulevard Yves Guillou 14000 CAEN, immatriculée 453 928 913 RCS CAEN,

Ont l'honneur de vous exposer :

Que la société A 3 C M devait, conformément à ses statuts clôturer son dernier exercice social au 30 septembre 2017,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle doit réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Cependant, en raison de difficultés dues à l'établissement du bilan, la Société n'a pu à la date de ce jour établir les comptes annuels et ils ne pourront pas être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

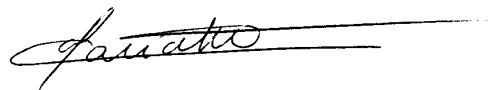
C'est pourquoi les soussignés ont l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société SARL A 3 C M qu'ils représentent, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2017, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à CAEN,
Le 28 Mars 2018

Madame Maryline MARIATTE,



Monsieur Cédric MARIATTE,



Monsieur Arnaud MARIATTE,

